

Communiqué de presse

19 mars 2021

Des campagnes de dépistage organisées en Loire-Atlantique grâce au nouveau dispositif des médiateurs de lutte anti-Covid

Les données épidémiologiques montrent une circulation plus importante de la Covid-19 dans certaines communautés de communes du département de la Loire-Atlantique. Dans ce contexte, la Préfecture de la Loire-Atlantique, l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire et les villes concernées ont décidé d'agir au plus vite en lançant des campagnes de dépistage. Elles mobilisent pour cela des « médiateurs de lutte anti-Covid », un nouveau dispositif co-porté par la Préfecture et l'ARS, qui vise à augmenter les capacités de dépistage, délivrer les messages de prévention, identifier et isoler rapidement les personnes contacts à risque et ainsi casser les chaînes de contamination.

Des dépistages pour identifier et isoler les personnes atteintes de la Covid-19

La Préfecture, l'Agence régionale de santé et les villes concernées **invitent fortement les habitants à se faire dépister.**

Cette opération permet de **diagnostiquer et d'isoler les personnes qui seraient atteintes de la Covid-19** (ainsi que leurs contacts à risque) et qui, présentant peu ou pas de symptômes, l'ignoraient. Elle permet aussi de mieux identifier la circulation du virus, en particulier celle des variants.

A noter :

L'isolement des personnes testées positives à la Covid-19 est désormais de **10 jours** (contre 7 jours auparavant), qu'il s'agisse de cas de variant ou non.

Le dépistage est rapide, gratuit, sans rendez-vous, sans ordonnance. Il faut simplement prévoir, si possible, sa carte d'identité et sa carte vitale.

Cette campagne s'adresse à **l'ensemble des habitants des villes concernées** et prévoit un dépistage par **tests antigéniques**. Les résultats sont connus en **15 à 20 minutes**.

Les informations pratiques pour se faire dépister

- **Lundi 22 et mardi 23 mars de 10h à 17h à Sainte-Luce-sur-Loire**
Salle de Marc Jaffret, Mail de l'Europe

- **Lundi 22 et mardi 23 mars 10h à 17h (jusqu'à 16h30 le mardi) à Loireauxence**
Espace Alexandre Gautier, Rue du Patronage
- **Lundi 22 et mardi 23 mars de 10h à 16h à Treillières**
Complexe sportif du Gesvres, Rue Simone de Beauvoir
- **Lundi 22 et mardi 23 mars de 9h30 à 17h à Oudon**
Salle des Moissons, rue de la Loire
- **Mercredi 24 et jeudi 25 mars à Saint-Nazaire**
24 mars : St Nazaire Robespierre, de 9h30 à 16h, Salle polyvalente Georges Brassens
24 mars : St Nazaire Petit caporal, de 9h30 à 16h, Gymnase Alexandre Guyodo
25 mars : St Nazaire Ville Ouest, de 10h45 à 16h15, Salle polyvalente J. Dubé
- **Jeudi 25 et vendredi 26 mars de 9h30 à 18h à Nort-sur-Erdre**
Espace culturel Cap Nort, route d'Héric
- **Jeudi 25 et vendredi 26 mars de 10h à 17h (jusqu'à 16h le vendredi) à Bouguenais**
Gymnase des Belians, Rue Ginsheim Gustavsburg

Une campagne coordonnée entre l'ARS, la préfecture et les villes

La préfecture et l'ARS ont acté la tenue de cette campagne de dépistage et missionnent les 6 équipes de médiateurs de lutte anti-Covid (plus d'informations ci-dessous) du département pour réaliser les tests.

Les Villes s'occupent de la mise en œuvre logistique de la campagne : mise à disposition de la salle et du matériel. Un travail est par ailleurs mené par les Villes pour informer et inviter les habitants à se faire dépister (affichage, journal local, communication sur les sites internet et réseaux sociaux...).

L'intervention de médiateurs de lutte anti-Covid pour augmenter les capacités de dépistage et intervenir rapidement, au plus près du terrain

En quoi consiste le dispositif des « médiateurs de lutte anti-Covid » ?

Depuis la fin du mois de février, des médiateurs de lutte anti-Covid réalisent des dépistages dans le département de la Loire-Atlantique. Ce nouveau dispositif vise à **augmenter les capacités de dépistage en dehors des structures sanitaires habituelles, au plus près du terrain, pour stopper le plus rapidement possible la circulation du virus.**

59 médiateurs de lutte anti-Covid ont ainsi déjà été formés dans le département de la Loire-Atlantique pour intervenir rapidement dans les lieux de vie, de travail et d'études. Les médiateurs de lutte anti-Covid renforcent les moyens de dépistage et de contract-tracing et permettent de repositionner les professionnels de santé sur des tâches plus techniques, notamment sur la vaccination.

Quelles sont les missions des médiateurs de lutte anti-Covid ?

Les principales missions des médiateurs de lutte anti-Covid sont la **réalisation de tests antigéniques**, la **délivrance de messages de sensibilisation de santé publique** et l'**identification des sujets contact au sein de la cellule familiale**. Ainsi, ils réalisent les prélèvements naso-pharyngé et prodiguent des conseils pour se protéger du virus, grâce aux **gestes barrières** notamment. En cas de test positif, ils indiquent immédiatement la **conduite à tenir**, orientent vers les structures d'aide à l'isolement si nécessaire et (s'ils ont suivi la formation correspondante) effectuent le travail de contact tracing en identifiant et contactant les proches présentant un risque d'infection car ayant été en contact rapproché avec la personne testée positive.

Comment interviennent les médiateurs de lutte anti-Covid ?

La préfecture et l'ARS Pays de la Loire ont conventionné avec l'Association départementale de la protection civile, la Croix-Rouge française et Secours Assistance Médicale pour la constitution de 6 équipes de médiateurs de lutte anti-Covid (2 équipes par association). Les médiateurs de lutte anti-Covid exercent leurs missions au sein d'une équipe de 8 personnes supervisées par un professionnel de santé autorisé (une infirmière, généralement).

Ces équipes peuvent intervenir rapidement pour des dépistages **à la demande de l'ARS et de la Préfecture** en cas de clusters, de cas groupés de variants ou pour des dépistages préventifs dans les zones ou collectivités au sein desquelles le virus circule plus activement. **33 campagnes de dépistages ont déjà été réalisées** par ces équipes de médiateurs de lutte anti-Covid qui peuvent réaliser environ **4000 tests par semaine**.

Les structures publiques et privées (entreprises, établissements d'enseignement, organismes publics, collectivités territoriales, structures associatives...) peuvent également proposer une offre de dépistage individuel pour leurs personnels ou le public qu'elles accueillent grâce à la formation de médiateurs de lutte anti-Covid parmi leurs effectifs.

Comment sont formés les médiateurs de lutte anti-Covid ?

La formation des médiateurs de lutte anti-Covid est **gratuite**. Elle est constituée d'un **enseignement théorique en ligne** (dispensé par l'École des hautes études en santé publique - EHESP) et d'un enseignement pratique en présentiel portant sur **deux modules : « tester et sensibiliser »** (qui ouvre le droit à la réalisation d'un prélèvement naso-pharyngé, sous la supervision d'un professionnel de santé) **et « contact-tracing »**. Seules les personnes ayant suivi les deux modules pourront réaliser le contact tracing auprès des personnes dont le test est positif.

Avec le développement des variants, une vigilance renforcée est nécessaire

Les variants de la Covid-19 sont réputés plus contagieux. Leur développement exige une vigilance renforcée de chacun et notamment le **respect strict des gestes barrières**, ainsi que la limitation – autant que possible – des rassemblements familiaux ou amicaux.

Contact presse :

Service communication

06 78 26 56 94 / ars-pdl-communication@ars.sante.fr



@ars_pdl